



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

# AVIS PUBLIC

## *Aux contribuables de la susdite municipalité*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30, le conseil de la Municipalité siègera à distance par audioconférence. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Demande de dérogation mineure 2020-137

**Désignation :** Avenue des Carmélites  
Lot 5 278 403, cadastre du Québec

### Nature et effets :

La demande porte sur l'autorisation de permettre :

- Une largeur de 21,28 mètres le long de la ligne avant alors que le règlement de lotissement 391-1991 exige un minimum de 30,0 mètres;
- Une superficie de 1 836,5 mètres carrés alors que le règlement de lotissement 391-1991 exige un minimum de 2 000,0 mètres carrés et;
- Une profondeur moyenne de 71,71 mètres alors que le règlement de lotissement 391-1991 exige un minimum de 75,0 mètres.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

### COVID - 19

Compte tenu de la situation actuelle, considérant que les personnes intéressées ne peuvent être présentes lors du conseil municipal, elles devront faire parvenir par écrit un document décrivant leurs arguments à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, avant le 3 décembre.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS NOVEMBRE 2020.**

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20<sup>e</sup> jour du mois novembre 2020, entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois novembre 2020.

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier